

**6. ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE CASTRES / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / EAU DE CASTRES BURLATS / OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CACM / CACM / RÉGIE DU GOLF DE CASTRES GOURJADE / RÉGIE DU CENTRE EQUESTRE CASTRES -LA BORDE BASSE – APPROBATION DE LA CONVENTION**

Les accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de carburants et de combustibles actuellement en vigueur arrivant à terme le 31 décembre 2022, il est nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres européen pour une date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec possibilité de reconductions tacites annuelles jusqu'au 31 décembre 2026.

A ce titre, et afin d'harmoniser la gestion des contrats et de réaliser des économies d'échelle, il est convenu entre la Ville de Castres, le Centre communal d'action sociale, Eaux de Castres Burlats, l'Office Public de l'Habitat de la CACM, la Régie du Golf de Castres-Gourjade, la Régie du centre équestre de la Borde Basse et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet de regrouper les besoins et de former un groupement de commandes, conformément aux dispositions articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique.

Le groupement de commandes ainsi constitué par la convention ad hoc et dont la Ville de Castres sera le coordonnateur, assurera la procédure de passation de l'appel d'offres, qui permettra, au terme de celle-ci, à chacun des membres du groupement, de passer des accords-cadres avec le même prestataire.

La convention constitutive de ce groupement de commandes prévoit que :

- Le coordonnateur sera chargé de notifier les marchés, après signature de chaque membre du groupement,
- Chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché,
- La commission d'appel d'offres chargée du déroulement de la procédure de désignation des titulaires des marchés sera celle de la Ville de Castres.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver la convention de groupement de commandes entre la Ville de Castres, le Centre communal d'action sociale, Eaux de Castres Burlats, l'Office Public de l'Habitat de la CACM, la Régie du Golf de Castres-Gourjade, la Régie du centre équestre de la Borde Basse et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour la passation des accords-cadres de fournitures de carburants et de combustibles,
- D'autoriser le Directeur général à signer la convention susvisée conformément à la délibération du 18 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la convention de groupement de commandes entre la Ville de Castres, le Centre communal d'action sociale, Eaux de Castres Burlats, l'Office Public de l'Habitat de la CACM, la Régie du Golf de Castres-Gourjade, la Régie du centre équestre de la Borde Basse et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour la passation des accords-cadres de fournitures de carburants et de combustibles,
- Autorise le Directeur général à signer la convention susvisée conformément à la délibération du 18 décembre 2013.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 7 février 2022

Le Président,

Pascal BUGIS



**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES**  
**- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 7 février 2022 à 15h00**

Délibérations de : 1 à 9

Présents : 12

Pouvoirs : 8

Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER,  
Yolande ALBERT, Geneviève AMEN  
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Bernard  
AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN  
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS  
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Marie-Claude FAURE  
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE  
Monsieur Vincent COLOM à Madame Baya ALGAY  
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES  
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Monsieur Michel SAQUET  
Madame Clotilde FURINI  
Monsieur Philippe BECO

Etait absent

Monsieur Laurent MONS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines  
Madame FERRE, DDT

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com